

Action d'insertion de jeunes en collaboration avec les Haras de Franche-Comté, le Centre Omnisports Pierre Croppet et l'ADDSEA

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans le cadre de la démarche d'intégration du cheval dans la cité, la Ville, associée aux Haras, engage une action d'insertion auprès des jeunes. Elle souhaite accompagner le démarrage de cette action par une aide financière.

Ce projet, monté sous la forme de chantier d'insertion, vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté et éloignés de l'emploi, suivis le plus souvent par des éducateurs de quartier. Il fait suite à une collaboration des Haras avec la Ville qui a déjà produit des actions innovantes dans le domaine du tourisme ou de l'éducation des enfants. Le cheval y est impliqué comme vecteur d'insertion sociale voire professionnelle.

Deux autres partenaires participent au projet, chacun pour sa compétence : le centre omnisports Pierre Croppet par la mise à disposition de ses installations et du personnel pédagogique, et l'ADDSEA dans le cadre de sa mission éducative pour le repérage du public et son suivi.

Le centre Pierre Croppet a été choisi pour être la structure juridique porteuse de ce chantier d'insertion. Les nouveaux contrats aidés fourniront la forme de prise en charge pour les jeunes.

La participation souhaitée de la Ville porte sur la somme de 12 300 € pour l'action qui devra démarrer fin 2005. Afin de pérenniser l'action, la Ville sera amenée, au cours de l'année 2006, à examiner une nouvelle demande pour un montant de 10 000 €.

Après avis favorable de la Commission Développement Local, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et l'attribution de la somme de 12 300 €.

En cas d'accord, la dépense de 12 300 € sera imputée au chapitre 65.523/6574.5072 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.90/6042.806 CS 30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Mme DUFAY, Mme PRESSE et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} décembre 2005.